



Commune de ROUFFIAC

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/03/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à vingt heures le Conseil Municipal de la commune de ROUFFIAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. TREBOSC Michel, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: 25 février 2025

Présents : Mmes ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie, CARENSAC Fabienne, ESTEVENY Clarion, GONTHIER Céline, LUGAN Christine, MM. COGNE David, BOUSQUET François, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LEMONNIER Alain, LHÉROT Pierre-Jean, TREBOSC Michel.

Excusés : Mme CLERGUE Christel, M. LEVEAUX Stéphane

Mme AZNAR Nathalie est nommée secrétaire de séance.

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 h 10.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Rencontre avec les associations avant début du conseil
- 2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2025
- 3- Préparation du Budget Investissement
- 4- Point avant le vote des Taxes
- 5- Délibérations
 - Adhésion CAUE 2025
 - Cotisation ADM81
 - Subvention FDT (Conseil Départemental) pour la MAM
- 6- Dénomination du nom des allées du cimetière (règlement)
- 7- Questions diverses

1- Rencontre avec les associations avant début du conseil

Monsieur le Maire remercie les associations pour avoir répondu présente à cette rencontre et pour leur investissement dans la vie et la dynamique du village.

Il précise que 14 associations seront subventionnées cette année en complément de la mise à disposition gratuite des locaux communaux (salle des fêtes, Club house).

Monsieur le Maire demande si les associations ont des sollicitations ou des remontées à effectuer auprès de la mairie.

En réponse à Monsieur le Maire, l'association du Patrimoine demande que la rampe aux escaliers de l'Eglise soit rapidement remise en place pour des questions de sécurité et qu'un banc soit installé contre le mur de l'Eglise.

Claude FONVIEILLE, président du club de l'amitié constate que la lumière extérieure de la salle des fêtes reste souvent allumée. Il demande s'il est possible de changer les interrupteurs au tableau à l'intérieur afin qu'il y ait un voyant d'alerte.

Monsieur le Maire lui répond que cela sera fait. Il précise également que le stock de serpillères pour la salle des fêtes sera renouvelé.

2- Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2025

Après lecture, le conseil municipal approuve le procès-verbal du 3 février 2025.

3- Préparation du Budget Investissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget investissement 2025 les projets suivants :

- Construction de la maison des assistantes maternelles
- Des travaux de voirie (cheminement doux lotissement, aire de retournement pour le camion de collectes des ordures ménagères)
- Achat de volets roulants pour l'école
- Rénovation de la maison
- Plantation

Le coût d'enfouissement de la ligne France Télécom de 22 000 € sera reportée à l'année prochaine si le report d'une année est accepté.

4- Point avant le vote des Taxes

Cette année, les bases d'imposition sont revaloriser de 1.7 % par les services de l'Etat. Sans augmentation du taux, la commune percevra 4 700 € de plus que l'année de 2024.

Le Conseil Municipal prend acte et décidera, au prochain conseil, de la pertinence ou non d'augmenter les taux.

5- Délibérations

04-2025 : Adhésion CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de ROUFFIAC souhaite renforcer son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) du Tarn, organisme doté d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Autorise Monsieur le Maire à :

- signer le bulletin d'adhésion au C.A.U.E. du Tarn,
- verser au C.A.U.E. la cotisation annuelle, qui s'élève pour l'année 2025 à 130.80 € (654 X 0.20cts)

Et précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6281 (concours divers – cotisations, etc.) du budget.

05-2025 : Adhésion cotisation 2025 ADM81

Lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024, il a été présenté les nouvelles cotisations d'adhésion à l'association des Maires pour l'année 2025. Ces cotisations, par tranche de population, apparaissent de la façon suivante :

- Pour les communes de – de 100 habitants : **410.00 €**
- Pour les communes de – de 600 habitants : **529.00 €**
- Pour les communes de + de 600 habitants : **0.39 €/habitant**

Avec un minimum de 529.00 € pour éviter qu'une commune de + de 600 habitants ne paye moins qu'une commune de la catégorie inférieure.

La facture d'adhésion sera disponible sur le portail de services chorus-pro.gouv.fr courant mars.

Cette adhésion comprend un ensemble de services proposés par l'association départementale (ADM81) dans les domaines de la formation, du juridique, des finances, de la fiscalité et du numérique.

Chaque année, l'association départementale est contrainte de faire l'avance des cotisations communales à l'Association des Maires de France à laquelle toutes les communes adhèrent, en mobilisant sa propre trésorerie.

De plus, un abonnement intégral au magazine Maires de France est proposé à tarif préférentiel, il comprend :

- 11 numéros du mensuel Maires de France en version papier
- Magazine Maires de France en version numérique
- Lettre Maires de France en version papier
- L'accès intégral des contenus du site mairesdefrance.com (contenus exclusifs, version feuilletable du magazine, Archives...)

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**,

- D'adhérer à la cotisation annuelle d'un montant de **529.00 €**
- D'adhérer à l'abonnement intégral au magazine Maires de France d'un montant de **45.00 €**

Cette dépense sera inscrite au budget 2025.

06-2025 : Demande de subvention FDT (Conseil Départemental) – Réhabilitation bâtiment en Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'une réhabilitation du bâtiment acquis par la commune en 2022 sur la parcelle H 217.

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité**,

- D'approuver la proposition dont le montant s'élève à **285 426 € HT soit 342 511 € TTC**
- D'autoriser le maire à signer les documents nécessaires à ce projet ;
- D'adopter le plan de financement suivant :

DÉPENSES			FINANCEMENT	
	HT	TTC		
VRD-Aménagement extérieur	33 000.00	39 600.00	CAF	60 000.00
Maçonnerie, ravalement, couverture	72 611.00	87 133.20	FDT (5.8 %)	
Menuiseries extérieures	27 580.00	33 096.00	(Département)	16 600.00
Plâtrerie, isolation, cloisons	22 249.00	26 698.80	Fonds de Concours	104 413.00
Menuiseries intérieures	14 630.00	17 556.00	Emprunts	100 000.00
Electricité	10 700.00	12 840.00	Fonds propres	61 498.00
Plomberie sanitaire	12 077.00	14 492.40		
Chauffage ventilation	12 929.00	15 514.80		
Cuisine, salle de bain, WC	10 389.00	12 466.80		
Peinture	9 422.00	11 306.40		
Sol-faïence	15 414.00	18 496.80		
Serrurerie	4 000.00	4 800.00		
Honoraires architecte	29 400.00	35 280.00		
Bureau de contrôle coordinateur	6 125.00	7 350.00		
CSPS				
Provision ass. Dommage ouvrage	4 900.00	5 880.00		
TOTAUX	285 426.00	342 511.00		342 511.00

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre du FDT (Conseil Départemental) pour un montant total HT soit 16 600.00 €,

- d'inscrire les fonds nécessaires au budget 2025.

6- Dénomination du nom des allées du cimetière (règlement)

Le règlement est en cours de rédaction.

7- Questions diverses

Monsieur Couffignal fait une demande d'acheter le chemin communal le long du Mas de Soulié.

Le conseil municipal se donne le temps de la réflexion.

Ecole

Effectifs

39 à 41 enfants pour la rentrée 2025

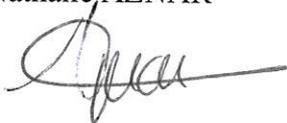
Rentrée 2026 - 9 + 4

Rentrée 2027 - 0 + 4

Après l'essai de refaire qu'un seul service à la cantine, les retours sont plutôt négatifs (trop de bruits). A la rentrée des vacances de février, le retour à deux services est programmé.

Fin de séance : 23 h 45

La secrétaire de séance
Nathalie AZNAR



Le Maire
Michel TREBOSC



